### DEC131617DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain PIRON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques

# LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

 ${\bf Vu}$  la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130319INSHS du 19 février 2013 portant cessation de fonctions et de nomination de Monsieur Florent BRAYARD, directeur par intérim et de Monsieur Sylvain PIRON, directeur adjoint par intérim de l'unité UMR8558, intitulée « Centre de recherches historiques » ;

### **DECIDE:**

#### Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain PIRON, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain PIRON, délégation est donnée à Monsieur Joao MORAIS, Attaché principal d'administration de la recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

# Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mai 2013

Le Directeur d'unité Florent BRAYARD

1

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012